

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

La Région de la biosphère de Charlevoix dépose 5 projets d'aires protégées dans le cadre de l'appel à projets en territoire public méridional

Baie-Saint-Paul, 30 octobre 2024 – La Région de la biosphère de Charlevoix est fière d'annoncer le dépôt de cinq projets d'aires protégées dans le cadre de l'appel à projets pour le territoire public méridional. Ces projets visent à renforcer la conservation de la biodiversité et à promouvoir la durabilité dans notre région.

Les sites retenus ont été soigneusement sélectionnés en fonction d'une analyse de priorisation menée l'an dernier, ainsi que des résultats de consultations avec les acteurs sectoriels et la population, obtenus par le biais d'ateliers et d'un sondage en ligne. Cette démarche participative assure que les projets reflètent les besoins et les priorités de notre communauté.

Toutes les régions de biosphère du Canada, y compris celle de Charlevoix, ont bénéficié d'un financement d'Environnement et Changement climatique Canada pour soutenir l'objectif ambitieux de 30 % d'aires protégées d'ici 2030. Actuellement, 23 % du territoire de Charlevoix est protégé, et, étant donné que 72 % de son territoire se situe en domaine public, nous souhaitons saisir cette opportunité pour proposer plusieurs projets que nous jugeons pertinents. La mise en place de ces projets permettrait d'augmenter ce total à 33 %. « Ces projets témoignent de notre engagement envers la protection de nos milieux naturels et de notre volonté de travailler en collaboration avec tous les acteurs concernés », a déclaré Julie Campeau, directrice.

Nous rappelons que l'appel à projets du MELCCFP s'est clôturé le 15 octobre dernier. À la suite de cette étape, les MRC ont jusqu'au 29 novembre pour soumettre une résolution d'appui, ce qui permettra aux projets de passer à l'étape de préanalyse gouvernementale. Cette phase sera suivie d'une concertation régionale en 2025, au cours de laquelle les différents aspects (délimitation, type de désignation, régime d'activités, plan de conservation, etc.) seront discutés avec toutes les parties prenantes. Une analyse finale par le gouvernement est prévue pour 2026, avec une mise en réserve des projets en 2027.

Dans le respect de la démarche en cours, les détails des projets seront divulgués suite aux différentes étapes avec nos parties prenantes. Nous sommes convaincus que ces aires protégées joueront un rôle clé dans la préservation de notre patrimoine naturel pour les générations futures.

ENSEMBLE, POUR PROTÉGER LE TERRITOIRE

Pour information

Amélie Adam

Responsable de la conservation

Région de la biosphère de Charlevoix

conservation@biospherecharlevoix.org

